

Règlement jeu concours

« ACTIVE TON PROFIL 3x3 »

PREAMBULE

La Fédération Française de Basketball, ci-après dénommée « FFBB », association loi 1901, dont le siège social est situé au 117 rue du Château des Rentiers, 75013 PARIS organise un jeu-concours sans obligation d'achat intitulé « Active ton profil 3x3 ».

Le jeu-concours se déroule à partir du 1^{er} janvier 2015 pour une durée de 3 ans à compter de ce jour.

ARTICLE 1 : OBJET DU REGLEMENT

La FFBB, ci-après « l'Organisateur », organise un jeu-concours gratuit destiné à tous les joueurs /joueuses de basket notamment en 3x3 .

Par le terme participant, il faut entendre au sens du présent règlement toute personne effectuant une création de son profil sur le site www.3x3planet.com.

Le présent règlement officiel définit les droits et obligations de l'Organisateur et des participants.

ARTICLE 2 : PARTICIPANTS

2.1 Conditions de participation

La participation à ce jeu-concours, gratuit et sans obligation d'achat, est ouverte à toutes personnes physiques, majeures ou mineures de plus de 13 ans résidant en France métropolitaine ou dans les territoires d'outremer. Les participants s'engagent à respecter les dispositions du présent règlement sous peine d'entraîner la nullité de leur participation.

La participation au jeu-concours implique la connaissance et l'acceptation des termes et conditions générales du site www.3x3planet.com .

2.2 Modalités de participation

La participation au jeu-concours est gratuite.

Pour participer à ce jeu concours, vous êtes invité à créer votre profil joueur 3x3 sur le site www.planet3x3.com, puis de confirmer votre inscription à partir du mail qui vous est adressé.

Un seul profil par personne est accepté.

2.3 Validité de la participation

Seules les personnes ayant un profil activé (validé) peuvent participer à ce jeu concours. Le participant déclare par ailleurs avoir pris connaissance du présent règlement.

ARTICLE 3 : LE DEROULEMENT DE L'OPERATION

A partir de la base de données des profils FIBA, lorsque 500 nouveaux profils joueurs français 3x3 sont créés et validés sur le site www.planet3x3.com un tirage au sort est effectué parmi la liste de tous les profils 3x3 français listés.

ARTICLE 4 : DESIGNATION DES GAGNANTS

Le gagnant sera celui qui, le premier, aura été tiré au sort parmi les profils 3x3 français validés.

Ainsi dans un premier temps, l'organisateur sélectionnera tous les participants répondants aux conditions requises.

Et dans un second temps, deux (2) salariés de l'organisateur procéderont au tirage au sort.

Sur la durée complète du présent jeu-concours, tout participant peut gagner à plusieurs reprises.

Sauf en cas de force majeure, la publication des résultats officiels aura lieu sur le site www.ffbb.com, le lendemain du tirage au sort.

Simultanément à cette publication, la FFBB contactera le gagnant via son adresse mail inscrite dans son profil 3x3. En cas de non-réponse dans un délai d'un mois de la part du gagnant, le lot sera remis en jeu dans le cadre d'un second tirage au sort.

Les procédures : tirage au sort publication et information du gagnant seront renouvelées jusqu'à la réponse du gagnant d'un mois.

S'il s'avérait qu'un ou plusieurs gagnants ne respectent pas les critères du présent règlement ou qu'ils n'en respectent pas les dispositions, leur lot ne leur sera pas attribué.

ARTICLE 5 : LA RECOMPENSE

Les récompenses de ce jeu-concours sont les suivantes :

Lot attribué à chaque gagnant : un maillot et un short 3x3 (dans une des 3 tailles disponibles L, XL, XXL)

Le lot ne peut en aucun cas faire l'objet d'un échange en argent ou être revendu.

ARTICLE 6 : DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

En application de la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004, les participants disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données les concernant qu'ils peuvent exercer auprès de l'Organisateur en écrivant à l'adresse suivante :

Fédération Française de BasketBall
Correspondant Informatique et Libertés
117 rue du Château des Rentiers
75013 PARIS

En participant au jeu-concours, les gagnants consentent à ce que leurs noms, prénoms et ville de résidence fassent l'objet d'une publication sur le site internet de la FFBB, ainsi que sur tout éventuel support qui ferait mention du jeu-concours.

Les participants autorisent toutes les vérifications et notamment celles concernant leur identité, leur âge, leurs coordonnées postales ou la loyauté et la sincérité de leur participation. Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse fausse entraîne l'élimination immédiate du candidat et, le cas échéant, le retour ou remboursement du lot reçu, indépendamment de toute poursuite judiciaire.

ARTICLE 7 : RESPONSABILITÉ

L'Organisateur ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, ou en cas de nécessité justifiée, il était amené unilatéralement à annuler le présent jeu-concours et/ou récompenses, à l'écourter, à le proroger, à le reporter ou à en modifier les conditions.

L'Organisateur se réserve par ailleurs la possibilité de prolonger la période d'inscription.

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier le présent règlement, notamment afin d'influencer par un moyen déloyal la désignation des gagnants.

En cas d'irrégularité prouvée, l'Organisateur se réserve la possibilité de retirer le prix attribué.

ARTICLE 8 : DÉPÔT DU RÈGLEMENT OFFICIEL

Le règlement officiel du jeu-concours « Active ton profil 3x3 » est accessible à titre gratuit à l'adresse suivante :

FFBB – Service 3x3
117 rue du Château des Rentiers
75013 PARIS

Les timbres liés à la demande écrite d'une copie du règlement officiel seront remboursés au tarif lent « Lettre » sur simple demande.

Le présent règlement officiel est également disponible sur le site de la FFBB jusqu'à la remise de tous les prix (<https://www.ffbb.com/reglementsjeuxconcours>).

Le présent règlement a fait l'objet d'un dépôt en l'Etude.

ARTICLE 9 : DROIT APPLICABLE

Les prix et l'interprétation du présent règlement officiel sont soumis au droit français.

ARTICLE 10 : MODIFICATION

L'Organisateur se réserve le droit, par quelle que raison que ce soit, de modifier, d'écourter ou proroger, reporter, suspendre ou d'annuler ce jeu-concours si les circonstances l'exigeaient, sans préavis et sans que sa responsabilité ne soit engagées de ce fait.

Aucun dédommagement ne pourra être demandé par les participants et / ou les gagnants.